

**RECOMMANDATIONS pour L'EXAMEN
DEFINITION DE L'ÉPREUVE ORALE FACULTATIVE DE LANGUE VIVANTE
CAP**

(B.O n°35 du 26 septembre 2019 qui définit l'épreuve orale facultative de langue vivante au CAP.)

Rappel : la langue vivante choisie pour l'épreuve facultative ne peut pas être la ou les LVE retenues pour la ou les épreuves obligatoires.

1- Définition de l'épreuve :

L'épreuve de langue vivante facultative a pour objectif de vérifier au niveau A2 les compétences du candidat à :

- s'exprimer à l'oral en continu ;
- interagir à l'oral,
- comprendre un document écrit ;

dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle.

2- La durée de l'épreuve : 12 minutes

Partie 1 : 3 minutes maximum, **pas de temps de préparation**

Partie 2 : 3 minutes maximum

Partie 3 : 6 minutes maximum **dont 3 minutes maximum pour prendre connaissance du texte**, notée sur 10.

Niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du CECRL : **A2**

3- Recommandations aux examinateurs :

- Accueil et préparation :

● L'examineur accueille le candidat, **vérifie sa convocation et son identité**. (Il convient de prévenir le chef de centre c'est-à-dire le chef d'établissement pour tout dysfonctionnement constaté) ;

● L'examineur rappelle la nature et le déroulement de l'épreuve ;

● **Pas de commentaire désobligeant pour le candidat** qui remette en cause son intégrité intellectuelle ou autre. Si commentaire, il doit rester objectif et neutre.

- Support de l'épreuve :

PARTIE 1 : prendre la parole de manière continue

Le sujet et le contenu de cette prise de parole relèvent du choix du candidat

● Le candidat présente et rend compte :

- soit d'un travail, d'un projet, d'un produit ou d'un service dont la réalisation, dans le cadre des enseignements généraux et/ou professionnels qu'il a suivis, a fait appel à une utilisation de la langue vivante ;
- soit d'une expérience professionnelle, tout particulièrement une expérience ayant fait appel à une utilisation de la langue vivante, que cette expérience ait été vécue en France ou dans le cadre d'une mobilité à l'étranger.

Le candidat peut prendre appui sur un plan d'intervention ou des mots et aussi présenter un document de nature iconographique.

PARTIE 2 : interagir en langue étrangère

● À la suite de l'exposé du candidat, l'examineur amorce avec ce dernier un **échange oral d'une durée maximale de 3 minutes**.

PARTIE 3 : Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère.

● **Document inconnu** en langue étrangère, **pas plus de 10 lignes** (ligne s'entend au sens de 70 signes environ y compris les blancs et signes de ponctuation) ;

● **Document authentique** c'est-à-dire **non élaboré ou adapté à des fins d'enseignement, ancré** dans la réalité des pays ou aires géographiques dans lesquels la langue concernée est parlée ;

● **Support adapté aux candidats de CAP** (Niveau A2) : publicité, extrait d'article de presse ou d'œuvre littéraire, petite(s) annonce(s), lettre, courriel, document à caractère pratique ou professionnel, notice, mode d'emploi, etc. Il peut être informatif, descriptif, ou narratif ; il peut comporter du dialogue, il peut être illustré par un élément iconographique (photographie, dessin, schéma, graphique, etc.).

Il relève d'un des deux contextes d'utilisation de la langue vivante.

● **On évitera toute spécialisation excessive dans le cas d'un document lié à un secteur professionnel.**

DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE ORALE FACULTATIVE DE LANGUE VIVANTE

1- Déroulement de l'épreuve :

- L'épreuve se déroule en trois parties :

● **Partie 1 : Ecoute** de la production du candidat : colonne **A** de la grille d'évaluation, **Expression orale en continu**.

L'examineur invite le candidat à s'exprimer, il doit le laisser aller au bout de ce qu'il souhaite dire et veiller à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations.

● **Partie 2 : Echange oral** : colonne **B** de la grille d'évaluation, **Expression orale en interaction**.

L'examineur amorce avec le candidat un échange oral qui commence par prendre appui sur l'exposé du candidat et comporte des questions, des demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires. L'échange peut ensuite s'ouvrir à d'autres sujets.

Dans l'hypothèse où le candidat ne s'est pas ou très peu exprimé dans le cadre de PARTIE 1 de l'épreuve (expression orale en continu), l'évaluateur ouvre, élargit et, si besoin, multiplie les objets sur lesquels peut porter l'échange conversationnel attendu

● **Partie 3 : Entretien en langue française** : colonne **C** de la grille d'évaluation, **compréhension de l'écrit**.

- l'examineur **laisse au candidat le temps nécessaire** pour prendre connaissance du support, **3 minutes maximum**- Durant ce temps le candidat **est autorisé à annoter le document, à en souligner ou surligner certains éléments**.

- L'examineur pose, **en français, des questions graduées** (du général au particulier) afin d'évaluer le degré de compréhension du document.

- **Le nombre de questions** posées au candidat est de **4 minimum à 6 maximum**. **Ces questions sont inconnues du candidat**.

- **Le nombre et la nature des questions posées par l'examineur** dépendent des réponses successivement apportées par le candidat et leur objet s'adapte à ces réponses.

2- L'évaluation :

L'examineur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation ci jointe (B.O n° 26 du 25 juin 2020)

● On évalue la capacité du candidat à **prendre la parole de manière continue (colonne A)**.

● On évalue la capacité du candidat à **interagir en langue vivante (colonne B)**.

● On évalue la capacité du candidat à **comprendre un texte rédigé en langue vivante (colonne C)**.

● A l'issue de l'épreuve, le candidat restitue à l'examineur le document support de l'évaluation de la compréhension de l'écrit (**Partie3**). La note finale sur 20 points attribuée aux candidats au titre de l'épreuve facultative de langue est calculée **en additionnant les notes obtenues aux trois parties de l'épreuve**.

● L'examineur formule une proposition de note et une appréciation. **Cette proposition de note ainsi que l'appréciation ne sont pas communiquées au candidat**.

● **La note finale est arrêtée par le jury**.

Épreuve facultative de langue vivante au CAP

SESSION :

ACADÉMIE :

LANGUE VIVANTE :

Nom et prénom de l'élève/du candidat :

Ville :

Établissement :

Pour chacune des trois colonnes, indiquer la note obtenue en fonction de l'un des quatre degrés de réussite et attribuer à cette prestation le nombre de points indiqué, (sans la fractionner en décimales) de 0 (absence totale de production ou de compréhension) à 7 ou 6.

Expression orale en continu		Expression orale en interaction		Compréhension de l'écrit	
Degré 4		Degré 4		Degré 4	
Produit un discours d'exposition (description, narration, explication) dans une langue immédiatement compréhensible. La présentation orale cherche à exprimer une appréciation, une préférence, etc.	7 pts. ou 6 pts.	Réagit avec pertinence et s'efforce de prendre sa part dans l'échange. S'exprime dans une langue immédiatement compréhensible.	7 pts. ou 6 pts.	Identifie la thématique générale ou l'objet principal du document écrit proposé. Comprend, en tenant compte de la fonction de ce document, les informations significatives ainsi que certains détails pertinents.	6 pts.
Degré 3		Degré 3		Degré 3	
Produit un discours factuel globalement intelligible, dans une langue simple, ponctuée de pauses et de faux démarrages. Le propos présente une certaine cohérence, en dépit d'erreurs et d'un vocabulaire limité.	5 pts. ou 4 pts.	S'efforce d'interagir de façon simple dans une langue globalement intelligible, en dépit d'erreurs et d'un vocabulaire limité.	5 pts. ou 4 pts.	Comprend les éléments importants du document écrit proposé. Identifie visuellement et graphiquement le type de document écrit proposé.	5 pts. ou 4 pts.
Degré 2		Degré 2		Degré 2	
Produit des mots, expressions et/ou énoncés très courts, stéréotypés, avec de nombreuses pauses. S'exprime dans une langue partiellement compréhensible.	3 pts. ou 2 pts.	Répond et réagit de façon brève et limitée. La communication nécessite reformulation et/ou relance fréquente. S'exprime dans une langue partiellement compréhensible.	3 pts. ou 2 pts.	Comprend partiellement les informations concrètes ou factuelles (personnages, lieux, dates, etc.).	3 pts. ou 2 pts.
Degré 1		Degré 1		Degré 1	
S'exprime à l'aide de mots isolés dans une langue rudimentaire et peu compréhensible.	1 pt.	Intervient sporadiquement et de manière peu compréhensible. La communication repose sur de nombreuses répétitions.	1 pt.	Identifie quelques signes, mots ou éléments de sens épars et isolés.	1 pt.
Note sur 7 Expression orale en continu	/7	Note sur 7 Expression orale en interaction	/7	Note sur 6 Compréhension de l'écrit	/6
APPRÉCIATION :				Note finale du candidat :	
			 /20	